

# Plan National concernant la Protection de la Nature

D'ici 2030



la biodiversité sera sur la voie  
du rétablissement.

D'ici 2050



l'ambition est de restaurer tous  
les écosystèmes dans le monde ;  
le Luxembourg partage l'objectif  
« vivre en harmonie avec la nature »  
du Cadre mondial de la biodiversité.

Le **PNPN3** détermine les actions à mettre en œuvre et des mesures quantifiables à l'horizon 2030. En réalisant ces actions, le Luxembourg contribuera à l'atteinte des objectifs européens.

À l'instar de la **stratégie biodiversité de l'UE à l'horizon 2030**, le PNP3 est structuré sur **quatre piliers** :



# État actuel de la nature alarmant



Seuls une nature saine et un environnement équilibré peuvent garantir la bonne santé et la résilience de notre société. En revanche, le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et l'effondrement des écosystèmes sont à l'heure actuelle les principales menaces pour notre planète.

Pour plus d'informations, cliquez ici

L'artificialisation du sol au Luxembourg est nettement supérieure à la moyenne européenne.



Le Luxembourg est le pays le plus fragmenté d'Europe.



2/3 des habitats protégés d'importance européenne sont dans un état de conservation défavorable.



4/5 des espèces protégées d'importance européenne sont dans un état de conservation défavorable.



# 1 Protection de la nature



**1** **Protection juridique** en tant que zones protégées de 30 % de la superficie du territoire national pour contribuer à un véritable réseau transeuropéen de la nature cohérent et résilient.

**2** **Protection stricte d'un tiers des zones protégées**, soit environ de 10 % de la superficie du territoire national.



**3** **Gestion efficace** de toutes les zones protégées.



# 2 Restauration de la nature



## 1 Enrayer toute détérioration et rétablir ou améliorer l'état de conservation

favorable d'au moins 30 % des habitats et espèces, en se focalisant sur

- les espèces et habitats du milieu agricole,
- les habitats humides et les espèces y liés,
- les insectes pollinisateurs,
- les écosystèmes participant à la mitigation et à l'adaptation au changement climatique.



# 1 700 000

arbres plantés  
d'ici à 2030

## 2 Renforcer, voire rétablir la **connectivité écologique** et renforcer la **résilience des écosystèmes** :

- pour restaurer les services écosystémiques,
- pour parer au changement climatique,
- pour séquestrer et stocker le carbone.

Par exemple en plantant 1,7 million d'arbres supplémentaires d'ici 2030 et en contribuant au verdissement des zones urbaines et rurales.

# 3 Changement porteur de transformation



**1** Assurer une **gouvernance inclusive** prenant en considération les bénéfices de la biodiversité dans tous les secteurs politiques et économiques afin de transformer notre société.



**2** Assurer une meilleure **mise en œuvre**, une **surveillance** et une **évaluation** accrue de l'environnement naturel et de sa protection, ainsi qu'une **communication** efficace sur ce travail.



**3** Garantir les **ressources financières et humaines** nécessaires.

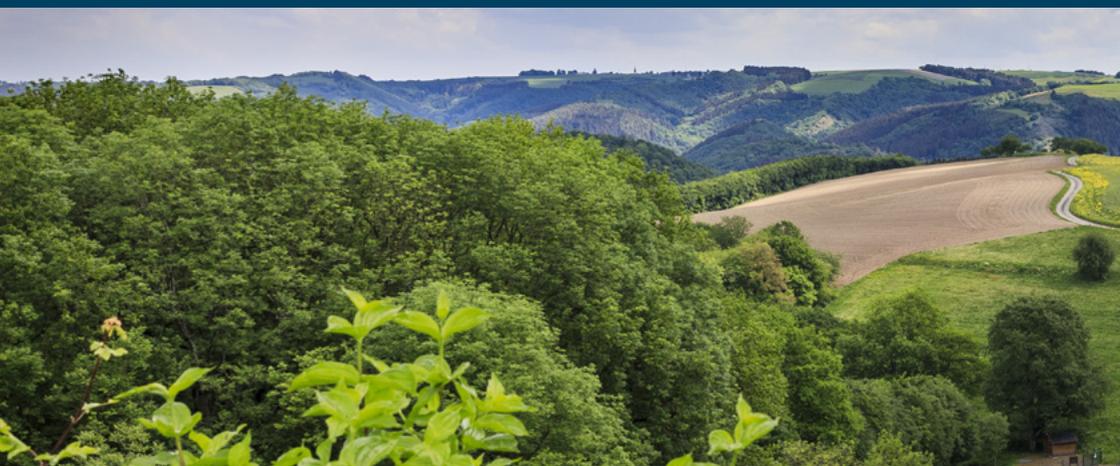


De manière générale, **le rapport « coûts-bénéfices »** pour la conservation et la restauration de la nature sauvage, et des écosystèmes et services y liés, **est estimé à 1 : 100**. Ainsi, l'investissement dans la protection et la restauration de la nature est un facteur économique important.

# 4 Engagement international



**1** Renforcer l'engagement pour la biodiversité au niveau international par des actions concrètes.



**2** **Quadrupler les ressources financières** en faveur de la biodiversité par une augmentation des effets synergétiques avec le financement pour le climat, ainsi que pour le développement durable.

